



SAISON 2018-2019

VADEMECUM DE QUELQUES CHANGEMENTS et RAPPELS

22.4. L'organisation de la rencontre de réserves en championnat provincial uniquement est la suivante :

- elle se joue en trois sets ; **NEW** les 2 premiers sets s'arrêtent à 25 points, le 3^{ème} set s'arrête à 15 points ; il n'y a pas de toss entre les 2^{ème} et 3^{ème} sets des réserves ; il est octroyé 1 point par set gagné ;
- elle n'entraîne ni montée ni descente ;
- **A APPLIQUER (par l'arbitre du match de réserve)** elle **doit** débiter à l'heure prévue, sauf si le terrain est occupé par une rencontre officielle
 - si elle peut débiter dans les 15 minutes qui suivent l'heure prévue, l'équipe responsable du retard perd le premier set 0/25, les deux autres sets doivent être joués intégralement
 - si elle ne peut débiter 15 minutes après l'heure prévue, l'équipe responsable se voit sanctionner d'un score de 0/25, 0/25, 0/15, l'autre équipe remportant 3 pts. Lorsque la rencontre réserves ne peut pas être organisée par l'équipe visitée plus de trois fois par saison sportive, celle-ci est sanctionnée d'un forfait non prévu et l'amende prévue est appliquée.
- elle est arbitrée par une personne, affiliée à la FVWB ou à VVb, désignée par le club visité ;
- elle nécessite une feuille spécifique, établie par la CPC, reprenant le score de la rencontre ainsi que le nom des deux équipes et la liste des joueurs et coach, et à envoyer à la CPC. (FEUILLE 2018-2019 sur le site). Mais vous pouvez continuer à écouler votre stock, si vous en avez un.

A l'arrivée de l'arbitre du match de première, doivent être prêt à la table du marqueur

- l'enveloppe timbrée, (à l'adresse de la CPC BWBC et PAS une enveloppe FVWB) pour l'envoi des feuilles de match ; il est recommandé que soit inclus dans cette enveloppe, la feuille des frais de déplacements et l'indemnité de match. Cette indemnité d'arbitrage **DOIT**, dans tous les cas, être payée AVANT le début du match
- les fiches de rotation
- la partie supérieure de la feuille du match de première ainsi que la liste des participants
- la mention du délégué au terrain ET de sa signature

32.4. Les indemnités d'arbitrage et les frais de déplacement pour la rencontre principale sont déterminés de la manière suivante :

- arbitre seul ou 1^{er} arbitre d'une rencontre : 30€ ;
- arbitre désigné par la CPA BWBC pour une rencontre de Nationale 2 dames en FVWB : 40€ (tout arbitre peut demander de limiter le montant de son indemnité au maximum légal du bénévole). Doivent également être payés, les indemnités kilométriques (0,35 €/km)
- arbitre désigné par la CPA BWBC pour une rencontre de Nationales 3 hommes et dames en FVWB : montant maximum légal du bénévole ; (en principe 34,60 €). Doivent également être payés, les indemnités kilométriques (0,35 €/km)

Documents à présenter à l'arbitre de première

Article du ROI FVWB: 7.

Tout affilié au sein d'un club peut participer, avec ce club, aux compétitions nationales VB et/ou FVWB et/ou des entités s'il est renseigné sur le listing d'affiliation de son club et s'il peut présenter à l'arbitre un document officiel d'identité avec photo (carte d'identité ou document de police attestant la perte de la carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte d'étudiant).

Il faudra donc présenter à l'arbitre deux choses :

- a) le listing des membres affiliés (à retirer via le portail), ce listing, et uniquement celui-là, peut être présenté sur un support électronique **A CONDITION** qu'il soit en format PDF
- b) un document officiel d'identité AVEC photo

Cartes de Coach

Pour mémoire, la P4 Dames a été créée sur une base volontaire et l'AG a ratifié officiellement une nouvelle structure de championnat, avec une P4 Dames, qu'à partir de la saison 2019-2020. Donc, les divisions les plus basses du championnat provincial sont la P3 et la P4.

La FVWB ne produira apparemment plus de carte de coach, mais rien ne vous empêche, comme je l'ai vu ce samedi après-midi de créer, au départ d'un print du portail, une carte de coach personnalisée

Communication des résultats

Article 22.8.9. Le club visité doit communiquer, sous peine de l'amende prévue, sur le portail de la FVWB les résultats corrects et détaillés de toute rencontre

- **avant le dimanche midi pour toute rencontre de la semaine et du samedi,**
- **et dès la fin de celle-ci pour celle se déroulant le dimanche**

La saison passée, plusieurs clubs se sont plaints que des résultats de matchs du vendredi ou du samedi n'étaient communiqués que tard le dimanche soir.

Faites un effort svp pour respecter ce délai de communication des résultats

NEW Frais administratifs

Grâce à l'aide d'un spécialiste en Excel (merci Thibault), un fichier « Relevé des manquements administratifs » a été créé.

A chaque manquement administratif constaté lors de la vérification des feuilles de matchs, un mail vous sera envoyé afin de vous informer de cette constatation. Ainsi, vous pourrez rapidement informer vos marqueurs et éviter que ce manquement ne se reproduise.

Homologation

Toutes les salles du championnat BWBC sont homologuées.

Il y a cependant quelques particularités

- A Guibertin, si les 3 terrains latéraux sont occupés, le terrain latéral central est limité à la Provinciale 2 ET les tentures **BLEUES** doivent être tirées
- A BW Nivelles, les deux terrains latéraux sont limités à la P3. De plus, pour des raisons de sécurité, une dérogation est accordée quant au placement de la table du marqueur qui ne doit pas être mise en face de la chaise d'arbitre.
- A Villers, en cas d'occupation des terrains latéraux, la zone de service côté tribune n'est pas équivalente à celle d'en face. (En principe le problème est résolu, une ligne supplémentaire a été tirée)
- A Chaumont, les deux terrains latéraux :
 - Sont limités à la P2D, aux P3 et P4
 - la zone de service des deux terrains du fond (opposé à la buvette) n'est pas équivalente à celle d'en face. Merci de prévoir, si possible, un marquage temporaire. (tape)

Enveloppe des feuilles de match

Étant donné que je vais prochainement déménager, et pour éviter que des enveloppes ne s'égarer, je ne vous enverrai PAS de nouvelles étiquettes à coller sur les enveloppes des feuilles de match.

Vous pouvez, bien entendu, continuer à écouler votre stock existant

Jusqu'à ce que je vous informe du contraire, les enveloppes des feuilles de match doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Didier VANLEEuw
IJSVOGELLAAN 12
1970 WEZEMBEEK-OPPEM

N'hésitez pas à me contacter au cas où vous auriez des questions.

Je vous souhaite un très bon championnat

DIDIER VANLEEuw - Responsable CPC - BWBC